

ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENTS 1248-207-2011 ET 1250-54-2011

AVIS PUBLIC est donné que le conseil de la Ville de Beloeil a adopté à sa séance du 28 novembre 2011, les règlements suivants :

- **Règlement 1248-207-2011** modifiant le règlement de zonage numéro 1248-00-1993 afin de modifier certaines dispositions applicables à la zone H628.
- **Règlement 1250-54-2011** modifiant le règlement de lotissement 1250-00-1993 afin de modifier les dimensions des terrains et des lots applicables dans la zone H-628.

Le 8 décembre 2011, la M.R.C. de la Vallée-du-Richelieu a avisé la Ville de Beloeil que ce règlement n'a pas à faire l'objet d'un examen de sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire, et ce, en vertu du règlement 22 intitulé "Règlement sur la conformité" adopté par la Municipalité régionale de comté de la Vallée-du-Richelieu le 5 juin 1997

Ces règlements entrent en vigueur selon la loi et sont déposés au bureau de la soussignée, à la mairie de Beloeil, où tout intéressé peut en prendre connaissance.

Donné à Beloeil, ce 10 décembre 2011.

La greffière adjointe,

NATHALIE DESCHESNES, avocate.